EP 1 803 651 A1 (11)

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

(51) Int Cl.: 04.07.2007 Bulletin 2007/27

B65D 81/07 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06127114.4

(22) Date de dépôt: 22.12.2006

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 29.12.2005 FR 0513441

(71) Demandeur: Excel Services Emballages SA 26100 Romans sur Isère (FR)

(72) Inventeur: Gourini, Houcine 26750 Genissieux (FR)

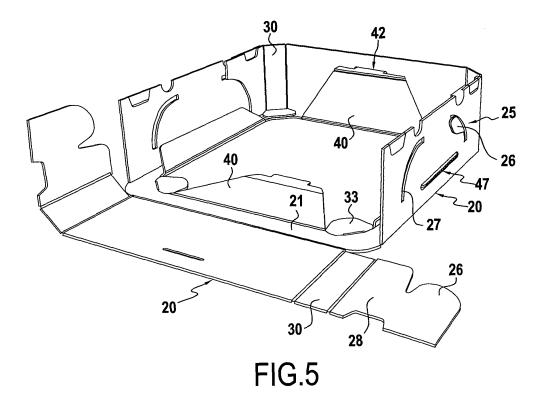
B65D 5/50 (2006.01)

(74) Mandataire: Thibault, Jean-Marc Cabinet Beau de Loménie 51, Avenue Jean Jaurès B.P. 7073 69301 Lyon Cédex 07 (FR)

(54)Elément de calage d'un objet par suspension et emballage en faisant application

(57)L'invention concerne un élément de calage par suspension d'un objet, l'élément se présentant sous la forme d'un cadre dont le fond délimite une ouverture recouverte d'une membrane souple destinée à être en contact, par friction, avec l'objet, le cadre étant formé par pliage à partir d'un flan de matière prédécoupée comportant au moins trois volets de côté (20) s'étendant selon des lignes de pliage (I) à partir d'une ceinture (21) délimitant l'ouverture et maintenue en position relevée par des moyens de liaison (25).

Selon l'invention, l'élément comporte, pour au moins un volet de côté (20), un volet de rigidification (40) s'étendant à partir de la ceinture (21), du côté opposé de celui à partir duquel s'étend ledit volet de côté, le volet de rigidification et le volet de côté associé comportant des moyens de liaison (42) réversible.



EP 1 803 651 A1

40

[0001] La présente invention concerne le domaine technique de l'emballage au sens général et elle vise, plus précisément, un emballage ou un conditionnement d'un objet à l'aide d'une membrane ou d'un film souple, afin d'assurer le maintien de l'objet par suspension ou flottaison.

1

[0002] Des emballages de protection sont souvent utilisés quand des objets transportés demande une protection vis-à-vis de chocs, de vibrations ou de chutes. Tel est le cas, par exemple, d'objets fragiles incorporant des composants électroniques.

[0003] Pour protéger de tels objets, il est connu de faire appel à un emballage du type à suspension. D'une manière classique et tel que cela est décrit, par exemple, par le brevet US 6,302,274, un tel emballage comporte une caisse, à l'intérieur de laquelle sont disposés deux éléments de calage se présentant chacun sous la forme d'un cadre délimitant une ouverture recouverte d'un film ou d'une membrane souple. L'objet à protéger est pris en sandwich entre les deux films souples des éléments de calage, de sorte que l'objet se trouve en contact avec aucune partie rigide de la caisse. Un tel emballage permet aussi de protéger les produits contre les poussières. [0004] Selon une forme connue de réalisation, chaque élément de calage est réalisé par pliage d'un flan de matière prédécoupée, délimitant des volets de côté maintenus en forme par collage.

[0005] Selon une autre forme de réalisation connue par exemple par le brevet US 6,311,843, l'élément de calage peut être formé par le pliage, à partir d'un flan de matière prédécoupée, de volets de côté pourvus de volets de liaison et maintenus en position relevée par des moyens de verrouillage du type fentes et languettes. Il a été constaté qu'en cas de chute ou de choc, de tels éléments de calage n'étaient pas adaptés pour assurer une protection pour l'objet maintenu par de tels éléments de calage.

[0006] L'objet de l'invention vise donc à remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un nouvel emballage d'un objet par suspension, conçu pour présenter une réelle protection d'un objet même en cas de choc ou de chute sévère.

[0007] Pour atteindre un tel objectif, l'élément de calage par suspension d'un objet se présente sous la forme d'un cadre dont le fond délimite une ouverture recouverte d'une membrane souple destinée à être en contact, par friction, avec l'objet, le cadre étant formé par pliage à partir d'un flan de matière prédécoupée comportant au moins trois volets de côté s'étendant selon des lignes de pliage à partir d'une ceinture délimitant l'ouverture et maintenue en position relevée par des moyens de liaison. Selon l'invention, l'élément de calage comporte, pour au moins un volet de côté, un volet de rigidification s'étendant à partir de la ceinture, du côté opposé de celui à partir duquel s'étend ledit volet de côté, le volet de rigidification et le volet de côté associé comportant des

moyens de liaison réversible.

[0008] Selon une variante préférée de réalisation, chaque volet de rigidification comporte, en tant que moyens de liaison réversible, une patte destinée à s'engager dans une fente aménagée dans le volet de côté associé. [0009] Par exemple, l'élément de calage comporte deux volets de rigidification s'étendant en vis-à-vis de deux volets de côté opposés.

[0010] Par exemple, l'élément de calage comporte pour chaque volet de côté, un volet de rigidification.

[0011] Pour au moins deux volets de rigidification opposés, les pattes traversent les fentes, de manière à s'étendre en saillie par rapport aux volets de côté placés en position relevée, en vue de constituer une partie de moyens de liaison avec une caisse d'un emballage.

[0012] Selon une variante de réalisation, la membrane souple recouvre l'ouverture, la ceinture et une partie des volets de côté, la membrane étant fixée au cadre par une colle amidon.

[0013] Avantageusement, la membrane souple est fixée au cadre avec une pré-tension correspondant à un allongement compris entre 10 et 35 % et, de préférence, de l'ordre de 30 %.

[0014] Selon un exemple de réalisation, au moins certains des volets de côté sont pourvus de volets de liaison destinés à être maintenus en position relevée contre des volets de côté adjacents par des moyens de liaison du type à verrouillage réversible.

[0015] Selon cette variante, les moyens de verrouillage réversible comprennent des pattes destinées à s'engager chacune dans des fentes aménagées dans les vo-

[0016] Par exemple, chaque patte est aménagée dans un volet de liaison prolongeant un volet de côté et destinée à s'engager dans une fente aménagée sur un volet de côté adjacent.

[0017] De préférence, la fente possède un profil courbe pour faciliter l'engagement de la patte.

[0018] D'une manière classique, le cadre présente une section de forme générale en quadrilatère avec quatre volets de côté.

[0019] Selon un exemple préféré de réalisation, le volet de liaison est relié au volet de côté par l'intermédiaire d'un volet de renfort d'angle qui s'étend dans un coin du cadre, entre deux volets de côté adjacents, en position relevée des volets.

[0020] Par exemple, les volets de côté sont pourvus de contre-volets s'étendant chacun selon une ligne de pliage parallèle à la ligne de pliage du volet de côté associé, les contre-volets étant pourvus de pattes ou d'encoches qui coopèrent, respectivement, avec les encoches et les pattes, en vue d'assurer le verrouillage en position relevée du contre-volet et du volet de côté, lorsque ces derniers sont rabattus l'un sur l'autre.

[0021] De préférence, chaque volet de liaison est interposé entre un volet de côté et un contre-volet adjacent. [0022] Selon une autre variante de réalisation, les volets de côté sont assemblés entre eux à l'aide de moyens de liaison et de volets de liaison, les volets de côté opposés étant pourvus de lignes de pliage pour permettre le pliage des volets de côté adjacents de manière à assurer le pliage à plat de l'élément de calage.

[0023] Un autre objet de l'invention vise à protéger un emballage d'un objet par suspension comportant au moins deux éléments de calage conforme à l'invention, montés à l'intérieur d'une caisse en étant disposés sur les côtés opposés de l'objet.

[0024] Conformément à l'invention, la caisse comporte des fentes dans chacune desquelles s'engage une patte s'étendant en saillie à partir des éléments de calage, de manière à assurer une liaison entre chaque élément de calage et la caisse.

[0025] Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

[0026] La **fig. 1** est une vue en coupe élévation d'un exemple de réalisation d'un emballage mettant en oeuvre un élément de calage conforme à l'invention.

[0027] La fig. 2 est une vue, en coupe élévation, prise sensiblement selon la ligne de coupe II-II de la fig. 1.

[0028] La fig. 3 est une vue en perspective montrant un exemple de réalisation d'un élément de calage conforme à l'invention.

[0029] La fig. 4 est une vue d'un flan de matière destiné à être conformé pour constituer un premier exemple de réalisation d'un élément de calage conforme à l'invention.

[0030] La fig. 5 est une vue en perspective montrant un élément de calage en cours de conformation à partir du flan illustré à la fig. 4.

[0031] La fig. 6 est une vue en plan d'un flan de matière destiné à être conformé pour constituer un deuxième exemple de réalisation d'un élément de calage conforme à l'invention.

[0032] La fig. 7 est une vue en perspective arrachée montrant un élément de calage en cours de conformation à partir du flan illustré à la fig. 6.

[0033] Les fig. 8 et 9 sont des vues d'un autre exemple de réalisation d'un élément de calage conforme à l'invention illustré respectivement à plat et en position formée.

[0034] Les fig. 1 et 2 illustrent un emballage ou un conditionnement 1 conforme à l'invention, adapté pour protéger un objet 2 au sens général par une technique, dite de suspension ou de flottaison. L'emballage 1 présente une forme et une dimension adaptées à la taille de l'objet 2 qui peut être de toute nature, par exemple à caractère électronique. Dans l'exemple illustré, l'objet 2 est une imprimante.

[0035] L'emballage 1 comporte une boîte ou une caisse 3, à caractère rigide, telle qu'une caisse américaine réalisée en carton. La caisse 3 délimite un volume interne 4, accessible par un passage 6 destiné à être fermé par un couvercle 7.

[0036] Dans l'exemple illustré, la caisse 3 présente

une forme parallélépipédique en comportant un fond 9, à partir duquel s'élèvent quatre parois latérales 10, munies chacune d'un rabat 11 pour former le couvercle 7 venant fermer le passage 6. Dans l'exemple illustré, le passage 6 présente une forme de quadrilatère. Bien entendu, il pourrait être envisagé de conférer à la caisse une forme différente.

[0037] L'emballage 1 selon l'invention comporte, également, au moins deux éléments de calage 14 destiné à être montés à l'intérieur de la caisse 3 en étant disposés de part et d'autre de l'objet 2, c'est-à-dire sur les côtés opposés de l'objet 2, tel que cela ressort clairement des fig. 1 et 2. Chaque élément de calage 14 se présente, tel que cela ressort plus précisément de la fig. 3, sous la forme d'un cadre 15 dont le fond délimite une ouverture 16 recouverte d'une membrane ou d'un film souple 17 destiné à être en contact, par friction, avec l'objet 2. Cet élément de calage 14 présente une forme ou un contour adapté, au jeu près, à la section de passage de la caisse 3, de manière à être introduit, à l'intérieur de la caisse, avec l'ouverture 16 s'établissant dans un plan sensiblement perpendiculaire aux parois latérales 10 de la caisse. [0038] Conformément à l'invention, l'élément de calage 14 est formé par pliage à partir d'un flan de matière prédécoupée, telle que du carton. Comme illustré à la fig. 4, le flan de matière prédécoupée comporte au moins trois et, dans l'exemple illustré, quatre volets de côté 20 rattachés chacun, par une ligne de pliage I, à une ceinture 21 formant le fond et délimitant l'ouverture 16 par son bord interne. La ceinture 21 délimite, par son bord externe correspondant aux lignes de pliage I, la section de passage de l'élément de calage correspondant, au jeu près, à la section du passage 6 de la caisse.

[0039] Dans l'exemple illustré sur les dessins, le cadre 15, délimité par la ceinture 21, présente une section en forme de quadrilatère. La ceinture 21 est ainsi pourvue, sur chacun de ses quatre côtés décalés deux à deux de 90°, d'un volet 20 apte à être rabattu ou relevé autour de sa ligne de pliage I, selon une direction sensiblement perpendiculaire au plan d'extension de la ceinture 21 (fig. 5). Les volets de côté 20 sont maintenus dans cette position relevée par des moyens 25 de verrouillage ou de liaison réversible.

[0040] Dans l'exemple illustré aux fig. 4 à 7, ces moyens de verrouillage 25 comportent, avantageusement, des paires de pattes 26 et de fentes 27 aménagées dans les volets de côté 20. Dans l'exemple de réalisation illustré aux fig. 4 et 5, une patte 26, portée par un volet de côté 20, est destinée à s'engager dans une fente 27 aménagée sur un volet de côté adjacent. Selon une caractéristique préférée de réalisation illustrée plus précisément à la fig. 4, deux volets 20 opposés sont pourvus, sur chacun de ses bords latéraux, d'une fente 27, tandis que les deux autres volets de côté opposés 20 sont pourvus, sur leurs côtés latéraux, d'une patte 26. Selon une caractéristique de réalisation, chaque patte 26 est réalisée dans un volet de liaison 28 raccordé au volet de côté par une ligne de pliage I₁ s'étendant selon une direction

50

40

perpendiculaire à la direction de la ligne de pliage I dudit volet. Tel que cela ressort de la fig. 5, chaque volet de liaison 28 est replié pour s'étendre parallèlement au volet 20 voisin placé en position relevée. Chaque volet de liaison 28 s'étend à l'intérieur du volet 20, sur une partie de sa longueur, avec sa patte 26 qui, passant à travers la fente 27, s'étend à l'extérieur du volet 20.

[0041] Selon une caractéristique préférée de réalisation, chaque volet de liaison 28 est relié au volet de côté 20 voisin, par l'intermédiaire d'un volet de renfort d'angle 30 qui est relié au volet de côté par une ligne de pliage I₂ parallèle à la ligne de pliage I₁ voisine. Tel que cela ressort plus précisément de la fig. 5, le volet de renfort d'angle 30 s'étend dans un coin du cadre 15, entre deux volets de côté 20 adjacents s'étendant en position relevée. Dans cette position relevée, chaque volet de liaison 28 recouvre une partie du côté adjacent voisin 20, avec sa patte 26 engagée dans une fente 27. Le volet de renfort 30 s'étend ainsi entre deux volets adjacents 20 selon un angle de l'ordre de 45°. Selon une caractéristique préférée de réalisation, chaque fente 27 possède un profil courbe pour faciliter l'engagement de la patte. Chaque fente 27 s'étend ainsi sur un quart de cercle.

[0042] Selon une autre caractéristique de l'invention, la ceinture 21 du cadre comporte, à chaque coin et à partir de son bord interne, une languette 33 de renfort destinée à se replier sur la ceinture 21 à la base d'un volet de renfort d'angle 30. Cette languette 33 est ainsi interposée entre la ceinture 21 et la base du volet de renfort 30.

[0043] Selon une caractéristique de l'invention, la ceinture 21 comporte, pour au moins un et dans l'exemple les quatre volets de côté 20 opposés, des volets de rigidification ou de renfort 40 s'étendant à partir du bord interne de la ceinture 21. Chaque volet de rigidification 40 s'étend en vis-à-vis d'un volet de côté 20 voisin, selon une ligne de pliage la qui est sensiblement parallèle à la ligne de pliage I voisine. Tel que cela ressort des fig. 4 et 5, un volet de rigidification 40 s'étend ainsi à partir de la ceinture 21 du côté opposé de celui à partir duquel s'étend le volet de côté 20. Le volet de rigidification 40 et le volet de côté associé 20 comportent des moyens de liaison ou de verrouillage 42 réversible, permettant une liaison, après pliage du volet de rigidification 40, entre le volet de rigidification 40 et le volet de côté 20 occupant sa position relevée. Chaque volet de rigidification 40 comporte, en tant que moyens de verrouillage réversible 42, une patte 43 tournée en direction opposée de la ligne de pliage I₃ et destinée à s'engager dans une fente 45 aménagée dans le volet de côté 20 associé.

[0044] Dans l'exemple de réalisation illustré sur les fig. 4 et 5, deux volets de rigidification 40 sont situés en visà-vis des deux volets de côté 20 ne comportant pas les fentes 27. Ces deux volets de rigidification 40 s'étendent en position de coopération avec les volets de côté 20, sur la majeure partie de la hauteur de ces volets de côté 20. La ceinture 21 comporte également pour les volets de côté 20 pourvus des fentes 27, des volets de rigidifi-

cation ou de renfort 46 s'étendant chacun à partir d'une ligne de pliage \mathbf{I}_3 parallèle à la ligne de pliage I voisine. Ces deux volets de renfort 46 et les volets de côté 20 associés comportent des moyens de liaison ou de verrouillage réversible 47 permettant une rigidification du volet de côté 20. Ces moyens de verrouillage réversible 47 comprennent une patte 48, aménagée sur chaque volet de renfort 46, en direction opposée de la ligne de pliage \mathbf{I}_3 et destinée à s'engager, en position relevée du volet de côté, dans une fente 49 aménagée dans le volet de côté 20 en vis-à-vis. Tel que cela ressort des figures, les volets de renfort 46 jouent le rôle d'étai pour les volets de côté 20.

[0045] Selon une caractéristique préférée de réalisation, pour au moins deux volets de rigidification opposés 40 correspondant, dans l'exemple illustré, aux volets situés en relation des volets de côté 40 ne comportant pas les fentes 27, les pattes 43 traversent les fentes 45, de manière à s'étendre en saillie par rapport aux volets de côté 20, placés en position relevée, en vue de constituer une partie de moyens de liaison 50 avec la caisse 3 de l'emballage.

[0046] Ainsi que cela ressort plus précisément de la fig. 2, chaque patte 43 est destinée à venir s'engager dans une fente 51 réalisée dans la caisse 3, de manière à assurer une liaison entre chaque élément de calage 14 et la caisse 3. Les moyens de liaison 50 permettent de maintenir en position fixe les deux éléments de calage 14 à l'intérieur de la caisse 3.

[0047] La mise en oeuvre de l'objet de l'invention découle directement de la description qui précède.

[0048] A partir du flan de matière prédécoupée, l'élément de calage 14 est conformé par le pliage des volets de côté 20 et leur maintien à l'aide des moyens de verrouillage réversible 25 consistant à l'engagement des pattes 26 à l'intérieur des fentes 27. Les languettes 33 sont rabattues contre les volets de renfort d'angle 30, tandis que les volets de rigidification 40 et de renfort 46 sont fixés aux volets de côté en vis-à-vis à l'aide des moyens de verrouillage réversible, respectivement 42 et 47. Un tel élément de calage 14 présente une bonne rigidité, en étant conformé à l'aide de moyens de verrouillage réversible. Ainsi, après utilisation, l'élément de calage 14 peut retrouver une conformation sensiblement plane après suppression des moyens de liaison réversible 25, 42, 47. A cet effet, les pattes 26, 43, 48 sont dégagées des fentes 27, 45, 49.

[0049] Un tel élément de calage 14 est destiné à assurer le conditionnement d'un objet 2 en étant introduit à l'intérieur de la caisse 3 avec la membrane souple 17 tournée vers la partie supérieure de la caisse 3. L'élément de calage 14 est glissé à l'intérieur de la caisse 3 jusqu'au moment où les pattes 43 coopèrent avec les fentes 51 de la caisse 3. L'élément de calage 14, dit inférieur, se trouve ainsi positionné de manière fixe à l'intérieur de la caisse 3. L'objet 2 est ensuite introduit à l'intérieur de la caisse pour être supporté par la membrane souple 17. [0050] Un autre élément de calage 14, dit supérieur,

30

35

40

est ensuite introduit à l'intérieur de la caisse avec la membrane souple 17 tournée vers l'objet 2. En d'autres termes, les éléments de calage 14 se trouvent montés tête bêche à l'intérieur de la caisse 3. L'élément de calage 14, dit supérieur, est déplacé à l'intérieur de la caisse jusqu'à l'engagement des pattes 43 à l'intérieur des fentes 51. Dans cette position, l'élément de calage 14, dit supérieur, se trouve bloqué en position fixe à l'intérieur de la caisse. Les moyens de liaison 50 permettent d'assurer un positionnement correct des éléments de calage 14 à l'intérieur de la caisse 3 et, par suite, un maintien efficace de l'objet par les membranes souples 17.

[0051] Selon une autre caractéristique avantageuse de réalisation, la membrane souple 17 recouvre l'ouverture 16, la ceinture 21 et une partie des volets de côté 20. La membrane souple est fixée au cadre, avantageusement par une colle amidon. D'une manière avantageuse, la membrane souple 17 est fixée sur l'élément de calage 14, de manière pré-tendue. Ainsi, la membrane 17 est fixée sur l'élément de calage 14 avec une prétension correspondant à un allongement compris entre 10 et 35 % et, de préférence, de l'ordre de 30 % par rapport à sa position de repos.

[0052] Les fig. 6 et 7 illustrent une autre variante de réalisation d'un élément de calage 14 conforme à l'invention, réalisé à partir d'un flan et dont les volets de côté 20 sont maintenus en position relevée par des moyens de verrouillage réversible 25. Selon cette variante de réalisation, l'élément de calage 14 comporte quatre volets de côté 20 s'étendant, à partir de la ceinture 21, à partir des lignes de pliage I, tel que décrit précédemment. Selon cette variante de réalisation, chaque volet de côté 20 est pourvu d'un contre-volet 60 s'étendant selon une ligne de pliage I₄ parallèle à la ligne de pliage I du volet de côté 20 associé. Au moins deux volets de côté 20 opposés et les contre-volets 60 associés sont munis, en tant que moyens de verrouillage réversible 25, de pattes 61 coopérant avec des encoches 62. Dans l'exemple illustré, chaque contre-volet 60 est muni de deux pattes 61, destinées à coopérer chacune, après rabattement du contre-volet 60 sur son volet associé 20, avec une encoche 62 aménagée dans la ceinture 21 en bordant la ligne de pliage I.

[0053] Avantageusement, avant le rabattement du contre-volet 60 sur son volet de côté 20 associé, les volets de liaison 28 sont interposés entre le contre-volet 60 et leur volet de côté 20. Chaque volet de liaison 28 présente une longueur légèrement inférieure à la demi-longueur du contre-volet, de sorte que le cadre comporte trois épaisseurs de flan de matière sur deux de ses côtés, permettant d'augmenter la rigidité de l'élément de calage 14. Bien entendu, la position des pattes 61 et des encoches 62 pourrait être inversée.

[0054] Les deux autres volets de côté 20, qui comportent les volets de liaison 28, sont maintenus aussi en position relevée à l'aide des volets de rigidification 40 dont chaque patte 43 coopère avec les fentes 45 aménagées dans le volet de côté 20 et le contre-volet associé

60. Il peut donc être estimé que le cadre comporte, sur chacun de ses quatre côtés, trois épaisseurs de flan de matière. Selon cette variante, l'élément de calage ne comporte pas les volets de renfort **48.** Cependant, selon cette dernière variante de réalisation, l'élément de calage **14** comporte les languettes de renfort **33** coopérant avec la base d'un volet de renfort d'angle **30.**

[0055] Les fig. 8 et 9 illustrent un autre exemple de réalisation d'un élément de calage 14 dont les volets de côté 20 sont assemblés entre eux à l'aide de moyens de liaison non réversible. Selon cet exemple de réalisation, l'élément de calage 14 dont on ne décrira pas les éléments communs avec les variantes déjà décrites, comporte quatre volets de côté 20 rattachés à la ceinture 21 et pourvus dans leur prolongement, de volets de liaison 28 qui sont assemblés aux volets de côté 20 voisins par des moyens de liaison tels que de la colle. Deux volets de côté 20 situés à l'opposé l'un de l'autre comportent des lignes de pliage l₄ pour permettre le pliage des volets de côté 20 adjacents pour assurer un pliage à plat de l'élément de calage 14. Tel que cela ressort des figures, une ligne de pliage I₄ s'étend en biais à partir des deux coins de chacun desdits volets de côté 20 opposés, jusqu'au bord libre dudit volet de côté 20 sur une hauteur égale à celle du volet de côté 20 adjacent.

[0056] Le déploiement de l'élément de calage 14 consiste à plier les volets de côté 20 selon leur ligne de pliage I de sorte que les volets de côté 20 s'étendent de manière relevée par rapport à la ceinture 21. Même si les volets de côté 20 sont assemblés ensemble de manière non temporaire ou de façon irréversible, la présence des lignes de pliage I₄ permet à l'élément de calage 14 d'occuper une position déployée dans laquelle les volets de côté 20 sont relevés et une position repliée ou à plat où les volets de côté 20 sont rabattus ou pliés contre la ceinture 21.

[0057] Les volets de côté 20 sont maintenus en position relevée par l'intermédiaire de deux volets de rigidification 40 qui s'étendent en vis-à-vis de deux volets de côté 20 opposés. Ces volets de rigidification qui comportent une patte 43 destinée à s'engager dans une fente 45 aménagée dans le volet de côté 20 associé, assurent aussi un verrouillage de l'élément de calage 14. Il est à noter que ces pattes 43 et fentes 45 constituent des moyens de verrouillage réversible 42 puisque le désengagement des pattes 43 par rapport aux fentes 45 permet de remettre l'élément de calage 14 à plat.

[0058] L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

1. - Elément de calage par suspension d'un objet (2), l'élément se présentant sous la forme d'un cadre (15) dont le fond délimite une ouverture (16) recouverte d'une membrane souple (17) destinée à être en con-

35

40

45

50

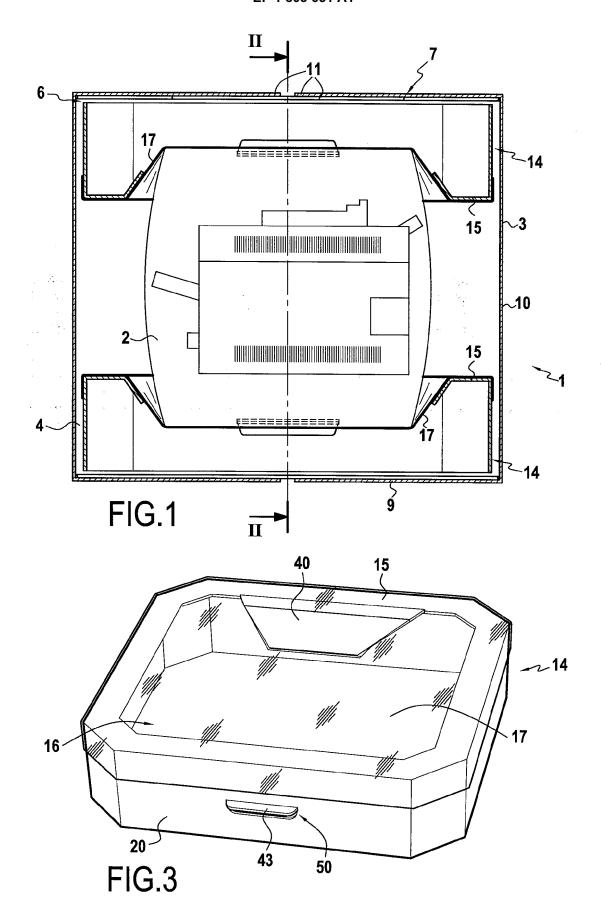
55

tact, par friction, avec l'objet, le cadre (15) étant formé par pliage à partir d'un flan de matière prédécoupée comportant au moins trois volets de côté (20) s'étendant selon des lignes de pliage (I) à partir d'une ceinture (21) délimitant l'ouverture (16) et maintenue en position relevée par des moyens de liaison (25), caractérisé en ce qu'il comporte, pour au moins un volet de côté (20), un volet de rigidification (40) s'étendant à partir de la ceinture (21), du côté opposé de celui à partir duquel s'étend ledit volet de côté, le volet de rigidification et le volet de côté associé comportant des moyens de liaison (42) réversible.

- Elément de calage selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque volet de rigidification (40) comporte, en tant que moyens de liaison réversible (42), une patte (43) destinée à s'engager dans une fente (45) aménagée dans le volet de côté associé.
- Elément de calage selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte deux volets de rigidification (40) s'étendant en vis-à-vis de deux volets de côté opposés (20).
- 4. Elément de calage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte, pour chaque volet de côté (20), un volet de rigidification (40).
- 5. Elément de calage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que, pour au moins deux volets de rigidification (40) opposés, les pattes (43) traversent les fentes (45), de manière à s'étendre en saillie par rapport aux volets de côté (20) placés en position relevée, en vue de constituer une partie de moyens de liaison (50) avec une caisse d'un emballage.
- 6. Elément de calage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la membrane souple (17) recouvre l'ouverture (16), la ceinture (21) et une partie des volets de côté (20), la membrane (17) étant fixée au cadre par une colle amidon.
- 7. Elément de calage selon la revendication 1 ou 6, caractérisé en ce que la membrane souple (17) est fixée au cadre (15) avec une pré-tension correspondant à un allongement compris entre 10 et 35 % et, de préférence, de l'ordre de 30 %.
- 8. Elément de calage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins certains des volets de côté (20) sont pourvus de volets de liaison (28) destinés à être maintenus en position relevée contre des volets de côté adjacents par des moyens de liaison du type à verrouillage réversible (25).
- Elément de calage selon la revendication 8, caractérisé en ce que les moyens de verrouillage réver-

- sible (25) comprennent des pattes (26) destinées à s'engager chacune dans des fentes (27) aménagées dans les volets de côté (20).
- 10. Elément de calage selon la revendication 9, caractérisé en ce que chaque patte (26) est aménagée dans un volet de liaison (28) prolongeant un volet de côté (20) et destinée à s'engager dans une fente (27) aménagée sur un volet de côté adjacent (20).
- Elément de calage selon la revendication 10, caractérisé en ce que la fente (27) possède un profil courbe pour faciliter l'engagement de la patte (26).
- 15 12. Elément de calage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre (15) présente une section de forme générale en quadrilatère avec quatre volets de côté (20).
- 20 13. Elément de calage selon les revendications 11 et 12, caractérisé en ce que le volet de liaison (28) est relié au volet de côté (20) par l'intermédiaire d'un volet de renfort d'angle (30) qui s'étend dans un coin du cadre, entre deux volets de côté adjacents (20), en position relevée des volets.
 - 14. Elément de calage selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que les volets de côté (20) sont pourvus de contre-volets (60) s'étendant chacun selon une ligne de pliage (I₄) parallèle à la ligne de pliage (I) du volet de côté associé, les contre-volets (60) étant pourvus de pattes (61) ou d'encoches (62) qui coopèrent, respectivement, avec les encoches (62) et les pattes (61), en vue d'assurer le verrouillage en position relevée du contre-volet et du volet de côté, lorsque ces derniers sont rabattus l'un sur l'autre.
 - Elément de calage selon les revendications 8 et 14, caractérisé en ce que chaque volet de liaison (28) est interposé entre un volet de côté (20) et un contre-volet adjacent (60).
 - 16. Elément de calage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les volets de côté (20) sont assemblés entre eux à l'aide de moyens de liaison et de volets de liaison, les volets de côté (20) opposés étant pourvus de lignes de pliage I₄ pour permettre le pliage des volets de côté (20) adjacents de manière à assurer le pliage à plat de l'élément de calage
 - 17. Emballage d'un objet par suspension, comportant au moins deux éléments de calage (14) conformes à l'une des revendications 1 à 16, montés à l'intérieur d'une caisse (3) en étant disposés sur les côtés opposés de l'objet (2).

18. - Emballage selon la revendication 17, caractérisé en ce que la caisse (3) comporte des fentes (51) dans chacune desquelles s'engage une patte (43) s'étendant en saillie à partir des éléments de calage (14), de manière à assurer une liaison entre chaque élément de calage (14) et la caisse (3).



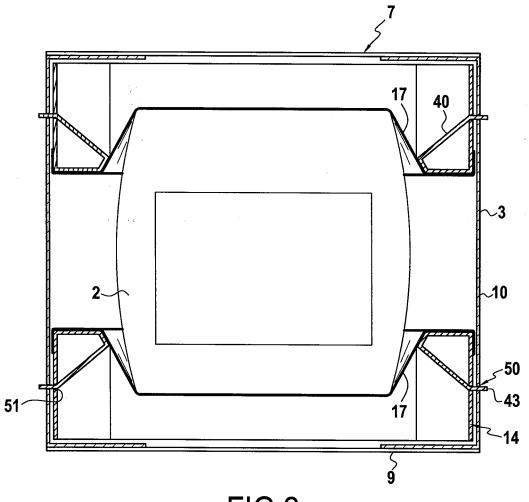
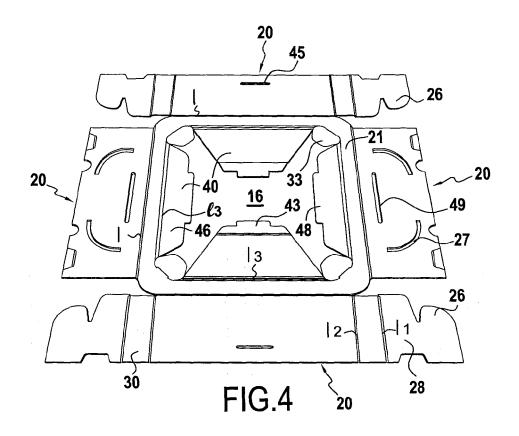
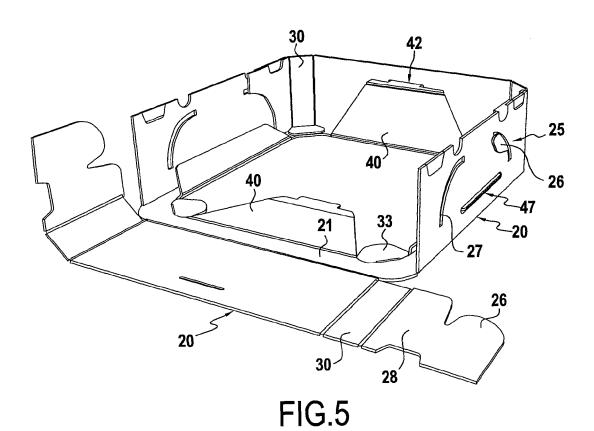


FIG.2





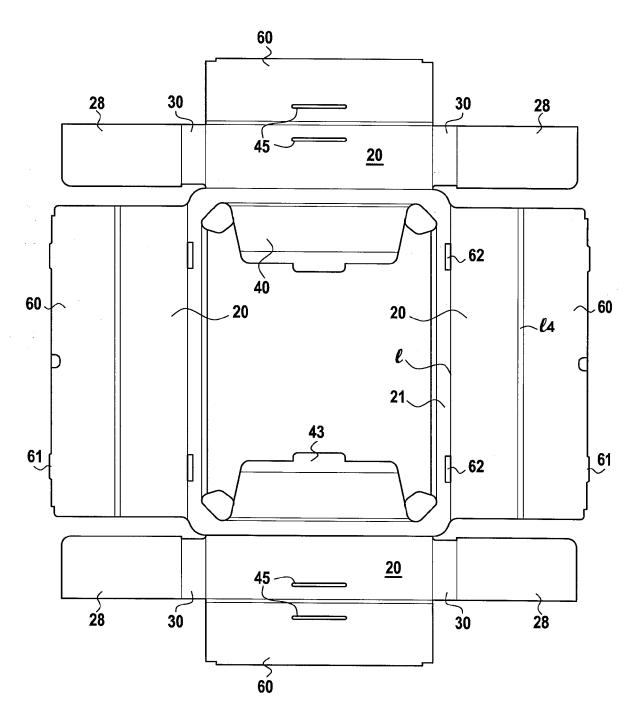
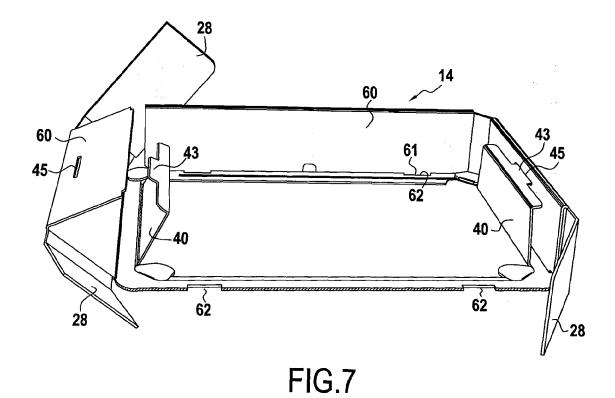
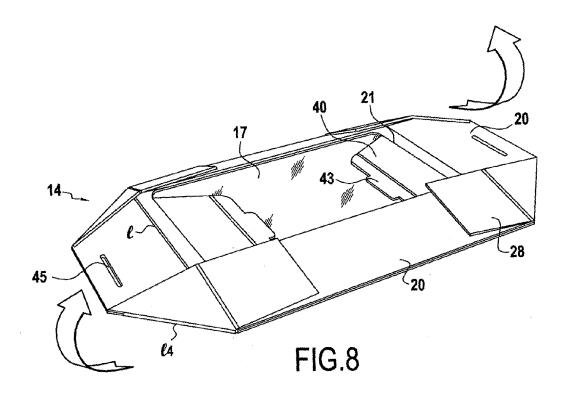
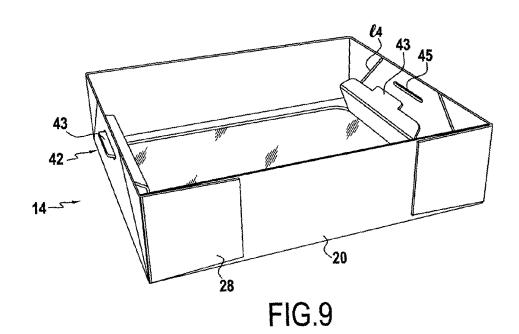


FIG.6









Office européen RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 06 12 7114

		ES COMME PERTINENTS		CLASSEMENT DE LA
Catégorie	des parties pertin	indication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 6 311 843 B1 (SM 6 novembre 2001 (20 * colonne 11, ligne * figures 44,45 *	ITH JEFFREY A ET AL) 01-11-06) 27 - ligne 47 *	1-18	INV. B65D5/50 B65D81/07
A	EP 1 440 891 A (SEA GMBH) 28 juillet 20 * alinéa [0036] - a * figures 4,8-10 *		1-18	
A	DE 20 2004 009631 U 19 août 2004 (2004- * alinéa [0019] - a * figures 1-4 *		1-18	
A	DE 100 14 419 A1 (S PACKAGING/DISPLAY L 4 octobre 2001 (200 * alinéa [0025] - a * figures 1,2 *	TD., WARRINGTON) 1-10-04)	1-18	
A		 KEMANN VERPACKUNGEN s 2004 (2004-03-03) linéa [0031] *	1-18	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B65D
A	GB 2 283 231 A (* L INTERNATIONAL LIMIT 3 mai 1995 (1995-05 * figures 1-5 *	ED)	1-18	
•	ésent rapport a été établi pour tou			
L	ieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
X : parti Y : parti	Munich ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison	E : document de l date de dépôt	icipe à la base de l'ir brevet antérieur, ma ou après cette date	
autre A : arriè O : divu	document de la même catégorie re-plan technologique Igation non-écrite Iment intercalaire	L : cité pour d'aut		ment correspondant

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 06 12 7114

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-03-2007

	eument brevet cité pport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US	6311843	B1	06-11-2001	AUCUN	
EP	1440891	Α	28-07-2004	US 2004140243 A1	22-07-200
DE	202004009631	U1	19-08-2004	AUCUN	
DE	10014419	A1	04-10-2001	AUCUN	
EP	1394055	Α	03-03-2004	DE 20213344 U1	24-10-200
GB	2283231	Α	03-05-1995	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EP 1 803 651 A1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

• US 6302274 B [0003]

• US 6311843 B [0005]